

Brave New Innovation - Volet 1 IMPACT 2025 BNI 1 IMPACT 2025

Informations importantes

Auditions des porteurs de projet éligibles au BNI 1 à Impact

Le 19 Juin 2025 à Toulouse (présentiel uniquement), les porteurs des projets et leurs collaborateurs éligibles au BNI 1 IMPACT seront auditionnés par le comité d'évaluation de cet appel à projets.

Merci de bien vous assurer de vous rendre disponible pour cette audition le **19 Juin 2025** dans le cas où votre projet est éligible au BNI 1 IMPACT.

L'annonce des projets éligibles sera faite la semaine du 26 Mai 2025.

Journée d'information et de formation

Une journée d'information et de formation à l'innovation et à la co-recherche science-société sera organisée le **13 février 2025**.

Notez que les projets de recherche participative incluant un partenaire extra-académique peuvent être proposés à l'appel à projet TIRIS Co-recherches (volet Incubation / émergence ou consolidation).

Accompagnement par les services de montage de projet

Les déposants sont invités à contacter leurs services de soutien au montage de projets de leurs établissements pour les accompagner dans l'élaboration du dossier de réponse à cet appel.

OBJECTIF DE CET APPEL TIRIS & DÉFINITION DES TERMES

“Toulouse Initiative for Research's Impact on Society” (TIRIS), lauréat de l'appel à projets “Excellences sous toutes ses formes” du Programme Investissements d'Avenir, de l'Université de Toulouse, renouvelle son appel à projets **“Brave New Innovation”**.

TIRIS veut franchir un cap supplémentaire dans son accompagnement à la valorisation des résultats de recherche, pour :

- renforcer l'identité de TIRIS en tant que projet mettant « la recherche au service de la société », c'est-à-dire un TIRIS promoteur et porteur d'innovations pour et avec la société ;
- construire un cadre pour les projets à impact sociétal afin de reconnaître l'ensemble des projets du BNI 1 comme créateurs de valeur au même titre que les projets à impacts socio-économiques conventionnels ;
- développer une politique d'innovation favorisant les « investissements sociétaux »

TIRIS cherche à encourager des projets capables d'encourager les transitions durables et d'aborder les défis sociétaux majeurs. Les projets doivent démontrer leur appartenance à au moins l'un des 3 piliers de TIRIS :

1. **Santé et bien-être**

2. **Changement global et impact sur les sociétés**
3. **Transitions durables**

Pour en savoir plus sur les piliers TIRIS :

<https://www.univ-toulouse.fr/tiris-transitions-et-interdisciplinarite/3-piliers-thematiques>

Pour cette nouvelle édition 2025, le Brave New Innovation élargit le périmètre des projets d'innovation soutenu en mettant un accent particulier sur l'impact des solutions développées.

Le Brave New Innovation - Volet 1, Impact (BNI 1 IMPACT) s'inscrit dans une démarche du site de Toulouse, démarche également nationale et internationale, visant à répondre aux défis du XXI^e siècle par des **innovations à fort impact sociétal**, en particulier social, environnemental, sur les politiques publiques ou en santé.

Le BNI 1 Impact a pour vocation de soutenir **la pré-maturation de projets interdisciplinaires innovants et à haut risque** comprenant une dimension d'impact sociétal. Ces projets doivent montrer une progression de l'innovation dans les niveaux de maturité sociétale (SRL) ou technologique (TRL) permettant d'aboutir à une démonstration de TRL/SRL 3 (cf. échelles SRL et TRL en annexes).

- **Dans le cadre de cet appel, innovation désigne un produit ou un processus (ou une combinaison des deux) nouveau ou amélioré qui diffère sensiblement des produits ou processus précédents d'une unité et qui a été mis à la disposition d'utilisateurs potentiels (produit) ou mis en œuvre par l'unité (processus).¹**

Le BNI 1 Impact vise à soutenir des solutions à un / des problèmes complexes d'ordre technique, financier, organisationnel, méthodologique voire social, qui en raison de leur complexité ne peuvent pas se résoudre en appliquant des approches préétablies. Il s'agit de trouver des solutions novatrices et de mettre en œuvre de nouvelles idées, en réponse à la complexité des problèmes. De la conception à la mise en œuvre dans la société, l'innovation implique des processus aux résultats incertains.

Les projets soutenus au BNI à Impact seront des projets d'Innovation à Impact sur l'économie, la société, la culture, les politiques publiques, la santé, l'environnement ou la qualité de vie.... Ces projets auront un effet au-delà du monde académique². Ils **relèveront par exemple d'au moins une des typologies suivantes, sans que cela ne soit exhaustif :**

- **Innovation à Impact sur les politiques publiques**
Elle comprend les initiatives visant à transformer des systèmes ou à inspirer des politiques publiques pour répondre aux enjeux globaux, comme la transition énergétique ou la santé publique.

ET/OU :

- **Innovation à Impact Environnemental**
Elle désigne des solutions innovantes visant à résoudre des problèmes environnementaux, avec une anticipation mesurable de leur impact environnemental.

ET/OU :

- **Innovation à Impact Social**
Une innovation est qualifiée de sociale lorsqu'elle vise à générer des transformations positives dans les pratiques sociales, l'inclusion, ou la résilience communautaire.

Exemples à caractère illustratif de projets à impact, lauréats TIRIS financés en 2024 :

- *Création d'un dispositif permettant de développer des modèles de tissus bruns et leur capacité à produire de la chaleur afin de concevoir des traitements pour les maladies cardio-vasculaires et du cancer. (Lauréat BNI 1 2024)*

¹ Source OCDE : OCDE/Eurostat (2019), *Manuel d'Oslo 2018 : Lignes directrices pour le recueil, la communication et l'utilisation des données sur l'innovation, 4^e édition*, Mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c76f1c7b-fr>.

² Source : UK REF impact <https://www.ukri.org/who-we-are/research-england/research-excellence/ref-impact/>

- Développement d'un procédé original de capture du CO₂ issu du biogaz de méthanisation agricole associé à la structuration d'une nouvelle filière de valorisation des cendres de biomasse par capture du CO₂ puis par valorisation agronomique. (Lauréat BNI 1 2024)
- Création d'une nouvelle approche de localisation des objets via des repères identifiables dans l'environnement permettant un meilleur repérage des objets notamment pour les personnes touchées par des déficiences visuelles. (Lauréat BNI 1 2024)
- Co-construction de pratiques funéraires innovantes, écologiques et adaptées aux enjeux contemporains. (Lauréat Co-recherches 2024)

Pour satisfaire à la condition d'interdisciplinarité, le projet devra mobiliser a minima des personnels rattachés à **deux pôles de recherche différents de l'UT** (<https://strategie-scientifique-partagee>).

Les projets doivent avoir une durée comprise entre **6 et 18 mois et démontrer une progression dans l'échelle de TRL/SRL (de 1, 2 au niveau 3 - voir annexe)**.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET D'ÉVALUATION

Éligibilité du Projet

Critères d'éligibilité et de sélection :

- Critères administratifs :
 - Cet appel est ouvert aux personnels employés par l'un des établissements ou organismes nationaux faisant partie du consortium de partenaires TIRIS
 - Une lettre signée des directeurs de laboratoires des équipes projet (une lettre par laboratoire) devra être jointe au dossier lors du dépôt.
 - Les porteurs de projet sont encouragés à construire le projet avec les services compétents du/des établissements gestionnaires.
 - Le tableau financier devra obtenir l'accord des services compétents du/des établissements bénéficiaires des fonds et devra être transmis à l'équipe TIRIS au plus tard le 15 Mai 2025.
- Critères scientifiques :
 - Le projet doit être interdisciplinaire impliquant au moins deux partenaires issus de deux pôles de recherche différents de l'UT
 - Le projet doit s'inscrire dans au moins un des 3 piliers TIRIS
- Critères de sélection de l'innovation à impact :
 - La maturité de l'innovation doit être inférieure à 3 telle que définie par les grilles TRL ou SRL (cf. annexes)
 - L'impact sociétal de l'innovation visée doit être clairement identifié avec notamment : (cf. annexes)
 - Des précisions sur les transformations sociétales souhaitées
 - Des détails de la contribution spécifique (et originale/essentielle) du projet aux transformations visées
 - La description des résultats attendus et de quelles façons ils permettent une avancée décisive sur le chemin d'impact

2. Éligibilité des dépenses

Les dépenses éligibles (Toutes les dépenses devront être en lien direct avec l'exécution du projet) :

- Dépenses de personnel : Les dépenses de personnel prises en compte dans l'assiette ne concernent que des personnels non permanents employés directement pour le projet (gratification de stages, CDD, ...).

- Consommables et petits équipements
- Prestations externes
- Frais de mission plafonnés à **3000 euros** HT
- Frais liés au stockage et à la sauvegarde des données du projet

Les dépenses inéligibles :

- Travaux (bâtiment, infrastructure)
- Frais de maintenance et amortissement des équipements
- Frais de PI (pris en charge par les OTT)
- Frais liés aux Congrès et publications scientifiques
- Salaires des personnels permanents, même s'ils sont affectés au projet
- Frais de gestion des établissements

CONTENU DU DOSSIER

La description du projet présentera en 6 pages (page de résumé et références exclues) :

1. Contexte et origine du projet

- Identifier la problématique initiale à laquelle le projet répond et décrire dans quelle mesure la stratégie proposée permettra d'avancer vers des solutions,
- Décrire le contexte socio-économique dans lequel s'inscrit le projet de recherche

2. Description du projet

- Décrire l'état de l'art scientifique et/ou technique en indiquant le cas échéant les résultats préliminaires, si tout ou partie a déjà fait l'objet d'une publication, et comment le projet permet des avancées par rapport à cet état de l'art,
- Présenter les verrous identifiés et à lever pour permettre une montée en SRL/TRL.
- Présenter les apports de l'interdisciplinarité pour le projet et les disciplines impliquées, et la façon dont le projet s'inscrit dans au moins un des 3 piliers TIRIS

3. Plan d'actions

- Présenter un plan d'action démontrant la progression d'au moins un niveau de TRL/SRL (ex : tester des résultats de recherche sur un cas applicatif, mesurer des caractéristiques spécifiques de l'application envisagée, renforcer des informations nécessaires pour avoir un actif valorisable...).
- Décrire les tâches principales, les livrables ainsi que le calendrier associé (diagramme de Gantt)
- Identifier les risques qui pourraient freiner l'avancement du projet

4. Impact et Voie de valorisation non commerciale ou commerciale envisagée

- Caractériser les transformations sociétales souhaitées (cf. annexes) et décrire la contribution spécifique (et originale/essentielle) du projet aux transformations visées
- L'innovation cible contient-elle des menaces identifiables (effet rebond, ...) et, si oui, comment les limiter/contrôler ?
- Décrire les résultats attendus et de quelles façons ils permettent une avancée décisive sur le chemin d'impact
- Si vous avez initié des démarches de valorisation, précisez :
 - La teneur de ces démarches
 - Si vous avez sollicité pour ce projet un appui des structures d'innovation (incubateurs, SATT, cellules de valorisation des organismes de recherche...), et les actions menées
 - Si vous avez mené une étude d'antériorité
 - Les cibles de valorisation :

- **à visée non commerciale** (contribution à l'amélioration de la santé publique, valorisation de la formation professionnelle, amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité, mise en place d'une politique de protection de l'environnement,...)
- ou **à visée commerciale** (ex : collaboration industrielle/socio-économique, dépôt de brevet, transfert technologique, création de start-up, dépôt d'une fiche préliminaire d'invention, valorisation vers le monde socio-économique...)

5. Eléments budgétaires

- Montant total demandé à TIRIS et détail des dépenses envisagées.
- Autres moyens / financements obtenus ou demandés pour la réalisation du projet (préciser l'état de la demande) :
- Une annexe financière devra être jointe. Elle devra comporter l'accord des services compétents des établissements bénéficiaires des fonds (voir détails dans le paragraphe Modalités de Dépôt)

S'agissant le montage des projets d'innovation, les déposants sont invités à prendre contact avec leur structure de valorisation (SATT TTT, CNRS Innovation, Inserm Transfert, INRAE Transfert, cellules valorisation des universités, cellules des établissements...) pour échanger sur les aspects de propriété intellectuelle et de valorisation qui seront le cas échéant dans le dossier.

MONTANT DE L'AIDE

L'aide maximale est de 40 000 euros par projet au total.

Si un partenaire co-financeur existe, sa contribution devra être décrite dans le descriptif et dans le plan de financement.

EN FIN DE PROJET

Le rendu, en fin de projet, se fera sous forme d'une présentation orale devant les membres du comité de programme innovation et des instances de valorisation sous couvert d'un accord de confidentialité. Un bilan financier de l'action sera demandé.

CALENDRIER DE L'APPEL

- Date d'ouverture : Février 2025
- Date de clôture : 15 Mai 2025
- Évaluation d'éligibilité : Mi-Mai à fin Mai
 - La liste des projets retenus pour l'audition sera communiquée la semaine du 26 Mai 2025.
- Auditions : 19 Juin 2025
- Retour aux candidats : Fin Juillet 2025

MODALITÉS DE DÉPÔT

Le **tableau financier du projet devra comporter l'accord des services compétents** des établissements bénéficiaires des fonds. Les personnes à contacter dans chaque établissement sont listées au lien suivant : <https://www.univ-toulouse.fr/sites/default/files/TIRIS/AAP-TIRIS-CONTACTS.pdf>

En cas de difficulté pour obtenir cet accord du tableau financier avant la date de dépôt, contacter l'équipe TIRIS à l'adresse contact-tiris@univ-toulouse.fr

Les dossiers seront à soumettre via la plateforme appels-a-projets.univ-toulouse.fr à partir de mi-janvier 2025

Pour toute demande d'information : contact-tiris@univ-toulouse.fr.

ANNEXES



Pour plus d'explications sur les TRL/SRL : [explications](#)

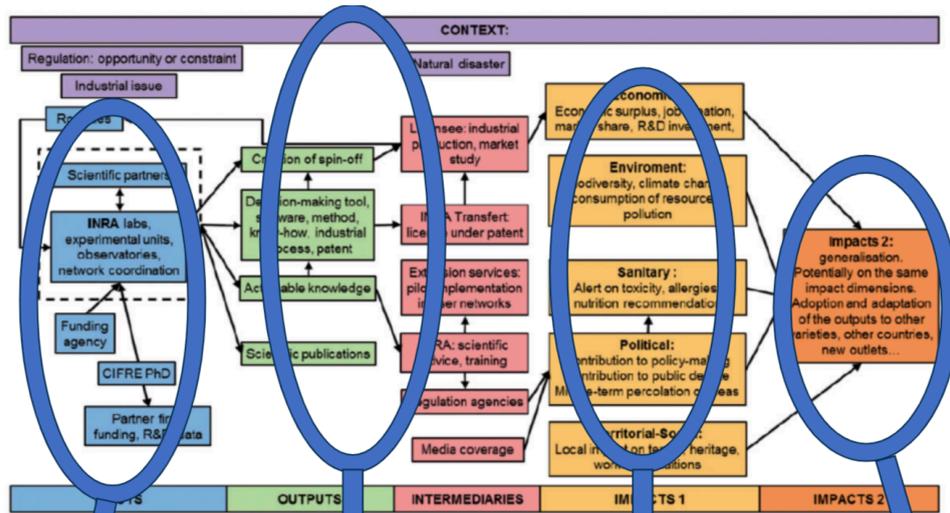


Figure 2. A fictitious impact pathway according to ASIRPA.

What is the specific contribution of the project?

What are the main uncertainties (internal and external)?

What are the targeted outcomes?

What is the desired transformation? Imagine the project is a success. What is the difference?

Exemple de chemin d'impact fictif d'un projet de recherche selon la méthodologie [ASIRPA](#)